

**Fiche de poste**

<b>Enseignant spécialisé chargé de mission : formation</b>
<b>Titres et diplômes requis :</b> CAPA-SH ou CAPSAIS ou CAEI CAFIPEMF souhaité
<b>Profil du poste</b>
<p style="text-align: center;"><b>Missions</b></p> <p>Le formateur ASH est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'EN-ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale. Il intervient dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> degré ainsi qu'auprès des enseignants affectés dans les établissements relevant d'autres ministères que l'éducation nationale.</p> <p>Le formateur ASH a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés</li> <li>- Il répond à toute demande d'aide et de conseil</li> <li>- Il assiste les équipes enseignantes pour optimiser l'organisation et le fonctionnement des dispositifs et structures dans lesquels ils exercent</li> <li>- Il accompagne les enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF, le CAPA-SH ou le 2 CA-SH</li> <li>- Il anime et participe à la formation des réseaux départementaux : psychologues scolaires, enseignants spécialisés itinérants</li> <li>- Il coordonne des dossiers départementaux</li> <li>- Il organise et met en œuvre des formations</li> <li>- Il seconde l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>
<p>La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat. Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon</p>
<b>Implantation du poste</b>
Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon
<b>Candidatures</b>
<p><b>Une lettre de motivation et un curriculum vitae</b> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Mode de nomination</b>
Commission départementale
<b>Contact</b>
Secrétariat ASH : <a href="mailto:ienash02@ac-amiens.fr">ienash02@ac-amiens.fr</a> – 03 23 26 22 12